

Numéro de l'acte	PM-2026-315
Nature de l'acte	Arrêté municipal
Nomenclature de l'acte	
	Objet : Prolongation de l'arrêté PM 2026-190 Installation d'un échafaudage au 15 rue des Nobles A Hesdin Commune d'Hesdin-la-Forêt

Nous, Matthieu DEMONCHEAUX, Maire d'Hesdin-la-Forêt,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1, L2213-2 relatifs aux pouvoirs des maires en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I-4ème partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété,

Vu la demande de Monsieur LELEU Hugues demeurant au 6 rue des poissonniers 62870 Gouy Saint André.

Considérant les travaux de la rénovation d'une toiture situé au 15 rue des nobles à Hesdin commune d'Hesdin la Forêt

Sur proposition de Monsieur le Maire d'Hesdin-la-Forêt,

Arrêtons

ARTICLE 1 : L'arrêté PM-2026-190 est prolongé jusqu'au 10 janvier 2027 inclus.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Hesdin la Forêt

ARTICLE 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 11 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

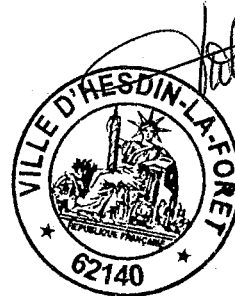
- Monsieur le Maire d'Hesdin la forêt
- Monsieur Leleu Hugues
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marconne
- Le service de la Police Municipale
- Le service technique

Qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait-le

26 AOUT 2026

Pour le Maire et par délégation,
La 1ère adjointe au Maire
Maire déléguée d'Hesdin



*Hôtel de Ville
Place d'Armes
62140 Hesdin*

03.21.86.84.76